

Retard pour visite médicale

Par nico37, le 23/01/2012 à 11:51

Bonjour,

je viens de prévenir ma hiérarchie par courriel que je serais peut être en retard de 15 mns dans 2 semaines franches.

Un agent de maîtrise m'informe que ma demande est bien prise en compte si et seulement si je fournis le justificatif du rdv ET le justificatif de mon retard (or quand je vais quitter mon médecin, je ne serais pas encore en retard).

Je n'ai pu trouver d'explications juridiques claires et tranchées sur le sujet.

Qu'en pensez-vous?

Par **P.M.**, le **23/01/2012** à **17:46**

Bonjour,

Vous pourriez toujours demander une attestation au médecin et expliquer qu'après, il a fallu le temps de revenir à l'entreprise...